

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée générale, merci de nous retourner le « bon pour pouvoir » à l'adresse ci-dessous ou de le remettre à un membre de l'association au plus tard le 24 mars 2018.

---

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**  
**Le 24 mars 2018**

**BON POUR POUVOIR (1 par personne)**

NOM ..... Prénom.....

Adresse : .....

**Donne pouvoir à :**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

**SIGNATURE :**

**Adresse pour le retour par courrier :**

**ASSOCIATION  
PATRIMOINE et MEMOIRE de NOSTRE PAÏS  
Mairie  
Avenue du Roc de l'Estang  
34460 ROQUEBRUN**

*NB : Le bon pour pouvoir est utile pour atteindre le quorum, il évite de convoquer les membres en deuxième séance conformément aux statuts.*

*Chaque membre ne peut détenir qu'un maximum de deux mandats.*

*Article 10 des statuts.*

*Nb : tout courrier en retard ne pourra être comptabilisé.*